

LE CABINET

Caen, le 09 août 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rappel des dispositifs mis en place cet été : Opération Tranquillité Vacances – Opération Tranquillité Seniors

Le Préfet du Calvados rappelle que les services de police et de gendarmerie nationales sont pleinement mobilisés, tout particulièrement pendant cette période estivale, pour lutter contre les cambriolages et pour assurer la sécurité de tous, et notamment des seniors.

Les cambriolages de résidences principales et secondaires sont certainement les délits d'appropriation de biens qui sont les plus douloureux pour les victimes. La gendarmerie et la police du Calvados accroissent leur présence sur le terrain dans les zones où ce type de délits est le plus souvent détecté.

Il est utile de rappeler que vous pouvez aider les forces de l'ordre et vous prémunir du désagrément d'un cambriolage en :

Sécurisant votre habitation :

- évitez les signes révélant votre absence ;
- ne laissez pas argent et bijoux ou objets de valeurs trop facilement accessibles ;
- mettez à l'abri les outils susceptibles de servir à une effraction ;
- fermez vos portes et fenêtres, même en cas de courte absence.

Sachez que les cambrioleurs cherchent avant tout à agir vite et discrètement : ne leur facilitez donc pas la tâche.

Signalant immédiatement toute présence suspecte :

- Composez le 17 pour signaler les véhicules et/ou individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village / quartier / habitation) ;
- Donnez alors si possible des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

Surveillant votre environnement proche :

- Demandez à vos voisins de confiance de jeter un œil sur votre maison lorsque vous êtes absent et faites en autant pour eux ;
- Signalez vos absences prolongées à votre brigade de gendarmerie ou commissariat de police dans le cadre de l'« Opération Tranquillité Vacances » (OTV).

• OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

L'Opération Tranquillité Vacances est un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la

Contact : pref-presse@calvados.gouv.fr – Nicolas GAUGAIN 02 31 30 66 17

Suivez-nous sur :

www.calvados.gouv.fr



société d'assurance, etc.

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum) en se rendant au commissariat ou dans la brigade de gendarmerie du lieu de domicile.

Le formulaire est accessible en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

• OPÉRATION TRANQUILLITÉ SENIORS

Elle a pour objectif de sensibiliser les seniors à leur sécurité et de se prémunir contre les vols et agressions.

Faux policiers, faux gendarmes, faux agents du gaz, vendeurs de calendrier ou de fleurs, enfants qui réclament un verre d'eau ou un pansement... toutes les ruses sont bonnes pour tenter de tromper les personnes âgées et leur dérober leurs économies.

Les vols par ruse ou fausse qualité se multiplient chaque cet été sur le département.

Ainsi, pour les prévenir, le Préfet du Calvados rappelle aux personnes âgées les bons réflexes à avoir :

- Fermez toujours les portes à clés et la nuit, verrouillez les volets ;
- Ne laissez pas porte et/ou fenêtre ouvertes ;
- Avant de laisser quelqu'un rentrer chez vous, assurez-vous de son identité et demandez la carte professionnelle ou un justificatif d'intervention ;
- Au moindre doute, composez immédiatement le 17 pour alerter la gendarmerie ou la police nationale en maintenant les personnes dehors, porte fermée à clés ;
- N'hésitez pas non plus à alerter vos voisins, vos proches, votre aide à domicile, la mairie ;
- Ne détenez pas d'importantes sommes d'argent à votre domicile et ne signez aucun document dont vous n'êtes pas sûr de la finalité ;
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur ;
- Ne vérifiez sous aucun prétexte avec un tiers les lieux où de l'argent, des bijoux ou des valeurs seraient déposés.

Contact : pref-presse@calvados.gouv.fr – Nicolas GAUGAIN 02 31 30 66 17

Suivez-nous sur :

www.calvados.gouv.fr



[@prefet14](https://twitter.com/prefet14)



[Préfet du Calvados](https://www.facebook.com/Prefet-du-Calvados)



[prefet_14](https://www.snapchat.com/add/prefet_14)